



# COMMUNIQUE

## LE SNSPP-PATS DEFEND ...

Lors de son dernier déplacement dans le département du Var (83) le ministre de l'Intérieur a communiqué la publication d'un nouveau plan de prévention des phénomènes de violences dont sont victimes les sapeurs-pompiers. **6 ans après le dernier plan de prévention, ou en sommes-nous dans le département du Pas-de-Calais ?**

### **PREVENTION DE LA VIOLENCE, OU EN SOMMES-NOUS DANS LE 62 ?**

La violence touche tous les sapeurs-pompiers du département, que l'on exerce à Lens, Calais, Boulogne-sur-Mer ou encore à Fruges ou Bruay, tous les sapeurs-pompiers sont susceptibles d'être victime d'une agression.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que nous revendiquons depuis de nombreuses années un suivi strict de la prévention des actes de violences et la mise en place de mesures fortes pour la protection des personnels.

Historiquement, le SDIS 62 a toujours voulu protéger ses personnels. De nombreuses actions sont conduites pour accompagner les personnels victimes d'agressions. Entre la prise en charge médico-psychologique et le suivi par le service juridique, les procédures existent. Elles permettent de favoriser le soin et la prise en charge des sapeurs-pompiers victimes.

Pour autant, il reste beaucoup à faire dans le domaine de la prévention primaire, notamment dans la préparation, l'équipement collectif et individuel de protection (caméras piétons, caméras embarquées, vestes et tenues pare lame et/ou pare couteau) mais également dans la formation des personnels. De plus, nous revendiquons un renforcement de la collaboration entre le SDIS 62 et les autorités judiciaires afin que la réponse pénale soit la plus lourde possible pour les auteurs d'agressions.

Lors des réunions de dialogue entre les représentants du SNSPP-PATS 62 et de l'administration, ce sujet de la prévention des violences est au centre de nos préoccupations. L'application des derniers plans nationaux de prévention doit être une priorité de tous. Nous nous y employons à chaque rencontre avec le DDSIS et le président.

 Nous mettrons en place les procédures qui permettront d'avancer sérieusement dans ce domaine, tout comme nous avons pu obtenir des avancées sérieuses dans le domaine de la santé et de la sécurité.